

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Château, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance est ouverte au public, avec un nombre maximal de 5 personnes autorisées à y assister.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Natalie LA FATA, Amandine JAUBERT, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Florian DUMAS, Frédéric DUVERT, Raynald LAPLANCHE, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent avec pouvoir : Monsieur Benjamin BANCEL avec pouvoir à Madame Myriam BERT.

Absente : Madame Céline CLUZEL.

Monsieur Frédéric DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal et au public présents dans la salle.

Taux d'imposition 2020 des 2 taxes directes locales

Le maire explique que, compte tenu de la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances de 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés cette année à hauteur des taux de 2019 (soit 6,50%), ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020 des taxes foncières (bâti et non bâti).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2020 pour les deux taxes communales comme suit :

* Taxe foncière propriété bâtie	10,48 %
* Taxe foncière propriété non bâtie	48,43 %

Convention avec le Département de l'Ardèche pour des mobiliers vélos

Le Département a reconduit le dispositif de mise à disposition de mobiliers vélos à destination des collectivités afin de promouvoir le développement de la pratique du vélo. Ainsi, la commune de Désaignes a été retenue pour la mise à disposition gratuite, sous forme de subvention en nature, les mobiliers vélos suivants : un rack 5 (support de rangement), un abri ouvert et deux box fermés. L'ensemble du mobilier ayant été acheté par le Département de l'Ardèche, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer avec ce dernier la convention relative aux modalités de cession de ces mobiliers vélos.

Demande de subvention de l'OMCD

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention d'un montant de 7 000 € présentée par l'Office Municipal de la Culture de Désaignes (OMCD) au titre de l'année 2020.

La crise sanitaire ayant perturbée la programmation culturelle, l'OMCD a décidé de privilégier des manifestations plus nombreuses adaptées à un public moins important, afin de satisfaire malgré tout le plus grand nombre. Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 7 000 € à l'OMCD pour 2020.

Informations et questions diverses

- La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet en vue des élections sénatoriales prévues en septembre prochain.
- Le maire soumet la demande de mise à disposition d'une salle communale en vue de séances de coaching thérapeutique.
- Compte tenu de la crise sanitaire, il indique qu'il n'y aura ni feu d'artifice ni retraite aux flambeaux cette année.
- Un point est fait sur la rencontre avec la Brinks pour le projet d'installation d'un distributeur de billets au chef-lieu. Hormis les investissements à réaliser pour l'aménagement du local, le coût de la maintenance s'élèverait à 18 000 € par an (1 500 € par mois). D'autres pistes seront explorées.
- A compter du 7 juillet prochain, le plan d'eau sera surveillé durant la saison estivale (juillet/août) du mardi au dimanche inclus de 13h à 18h30.
- La commune a acheté des masques lavables (1 par habitant) : ils seront plutôt distribués en septembre.
- Nouveaux horaires du secrétariat de mairie : à compter du lundi 6 juillet, le secrétariat sera ouvert au public comme suit :
 - du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h,
 - les lundi et jeudi : de 13h30 à 17h.

Les élus assurent par ailleurs une permanence le samedi matin de 9h à 11h (sans personnel administratif).

Enfin, le secrétariat sera exceptionnellement fermé du 8 au 16 août 2020 inclus pour congés annuels.

- Mme Natalie LA FATA présente le projet du collectif citoyens visant à créer sur la commune un lieu de compost d'environ 25 m² afin de collecter les déchets ménagers et d'utiliser le compost ainsi obtenu.

- M. Raynald LAPLANCHE indique que des balades en calèche seront proposées par le Centre Equestre du Vergier durant la saison estivale, départ Place de la Mairie, le samedi entre 15h30 et 18h30.

- Une demande d'entretien du « Chemin de Rousson » est faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à Désaignes, le 2 juillet 2020.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.

